

Motion du Conseil Economique Social et Culturel de Corse Adoptée en séance plénière du 25 octobre.

Objet :

**Pour le maintien et le développement des services des Finances Publiques en Corse,
et la prise en considération de nos particularismes fiscaux et fonciers.**

Considérant les fréquentes mobilisations des élus, usagers et des personnels des finances publiques pour le maintien des services et notamment les Trésoreries dans le rural ;

Considérant les suppressions massives d'emplois au sein de la Direction des Finances Publiques en Corse (200 en Corse ces 10 dernières années) qui fragilisent nos structures de proximité et pénalisent usagers et élus.

Considérant la politique de dématérialisation forcée qui impacte les périodes d'ouverture des services au public et donc réduit les possibilités d'accès aux services publics pour effectuer des démarches parfois urgentes (délai de paiement, main levée pour un compte bancaire bloqué, besoin d'un document...)

Considérant les particularismes en matière fiscale et foncière reconnus par les pouvoirs publics et qui nécessitent de répondre à des situations complexes

Considérant l'insertion de la Corse dans la Loi montagne qui devrait entraîner un maintien voire un renforcement des services publics en milieu rural.

Considérant que la Corse, pour son aménagement du Territoire, et un développement économique durable, a besoin de services publics de proximité, de pleines compétences, ouverts, accessibles et joignables tous les jours

Le CESC demande :

- afin de permettre aux élus et aux populations de bénéficier de services de proximité accessibles, l'arrêt des suppressions d'emplois et des restructurations
- que des concertations locales soient largement menées avant toute nouvelle décision
- que les charges résultant de nos particularismes fiscaux et fonciers soient prises en considération pour en tirer les conséquences en matière d'emplois et de structures.